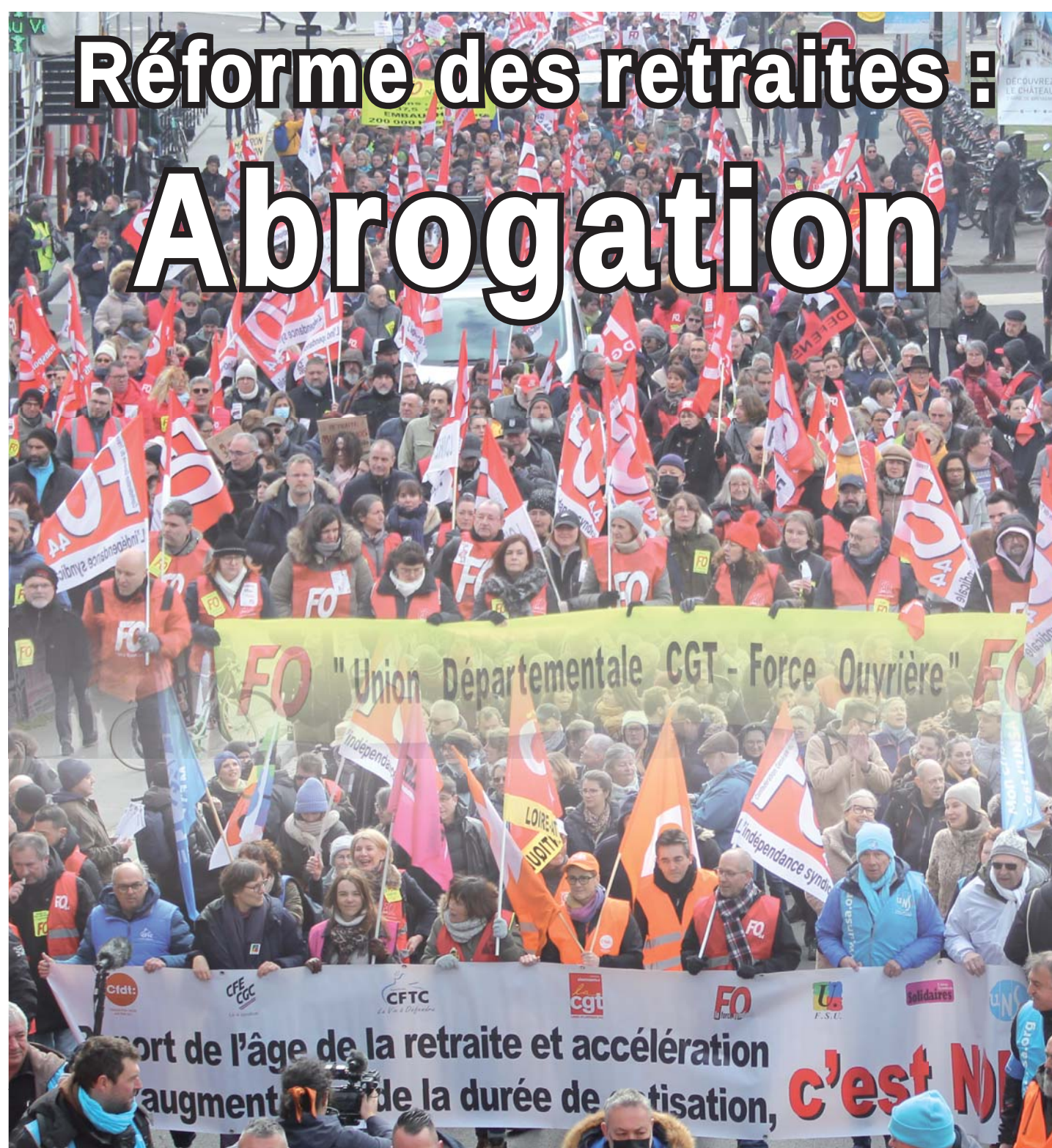
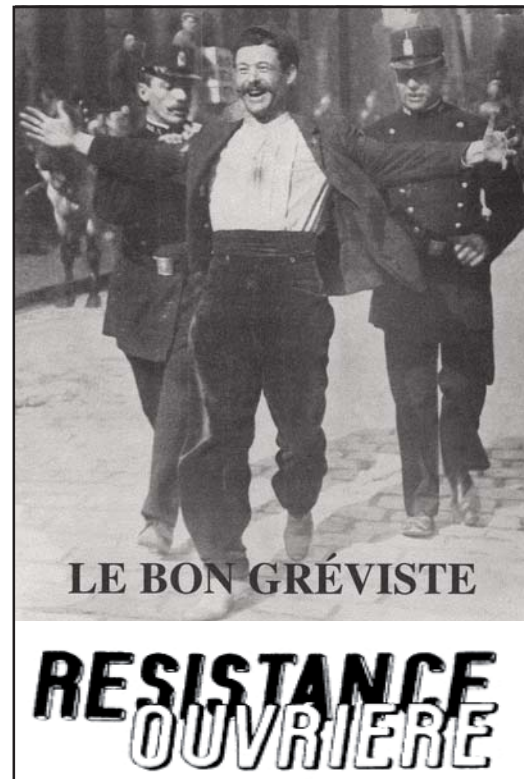


L'O

L'Ouest Syndicaliste

Informations syndicales de l'Union Départementale
CGT-Force Ouvrière de Loire-Atlantique

Numéro 738 - Juin 2023 - 59^{ème} année - 1,50 €



Grève et manifestations le 6 juin

- Ancenis : 10h00 – Rond-Point Station Esso
- Châteaubriant : 10h30 – Parvis de la Mairie
- Clisson : 15h30 – Parvis de la Gare
- Nantes : 10h30 – Miroir d'Eau
- Saint-Nazaire : 10h00 – Place de l'Amérique latine

FO Transport (SEMITAN)

Rassemblement le 10 mai
pour les salaires



Territoriaux de Basse-Goulaine
Avec FO,
les Personnels ne lâchent rien

(Lire P.2)

Commission administrative extraordinaire



(Lire P.4)

1er Mai

Plus de 100 000 manifestants
pour le retrait !



(Lire P.5)

Des moyens pour la psychiatrie



(Lire P.6)

France Travail ... (Famille, Patrie)



(Lire P.7)

■ FO Transports (SEMITAN)

Rassemblement le 10 mai pour les salaires



FO SEMITAN était présente dès 6 heures du matin pour accueillir et inaugurer symboliquement l'arrivée du nouveau tramway et pour dénoncer, en particulier, les négociations annuelles obligatoires. Si les salariés sont satisfaits de voir arriver du nouveau matériel, il n'en reste pas moins qu'ils

ont le sentiment d'avoir été oubliés. Alors que FO revendiquait 5 % d'augmentation générale des salaires, la direction n'en a accordé que 4 %. La différence représente à peine 1,2 million d'euros, là où le nouveau matériel roulant aura coûté 218 millions.



■ Territoriaux de Basse-Goulaine

Avec FO, les personnels ne lâchent rien



Les territoriaux de Basse Goulaine n'en peuvent plus et sont prêts à ne rien lâcher. Depuis de longs mois, le Maire de la commune et certains de ses conseillers n'entendent pas, ne veulent pas voir. Nombre d'agents de la commune ont quitté leurs postes. Mutations et démissions se succédant (16 départs, un turn-over important), la mairie rencontre d'importantes difficultés de recrutement. Lors d'une nouvelle rencontre le 10 mai, la délégation FO s'est heurtée une fois de plus à un mur. Alors que les salaires sont au plus bas, les pressions sur le personnel sont fortes.

Pourtant, le 11 mai, on apprend par voie de presse que la mairie dispose de près d'1,2 millions d'euros d'excédent. Pour Fabrice Bouron, secrétaire du Groupement départemental FO des Territoriaux 44, les salaires doivent impérativement être augmentés. Pour la 3^{ème} fois ce 24 mai, ce sont près d'une cinquantaine d'agents qui ont bloqué le rond-point de la Herdrie. Certes, pour alerter la population par diffusion de tracts mais aussi montrer leur force et leur détermination à voir la satisfaction de leurs revendications, notamment en matière de salaire.

■ La Banque Postale IARD

FO crée une nouvelle implantation

Chargée de gérer les contrats d'assurance de la Banque Postale, cette filiale regroupe plus de 800 salariés répartis sur 3 sites différents: Paris, Poitiers et le plus important à la Chapelle sur Erdre. Depuis plusieurs élections, notre organisation essayait de s'implanter sans succès, mais le travail conjoint de FO COM et du syndicat de l'Assurance a permis cette fois de changer les choses. En effet, en parallèle de la négociation du Protocole d'Accord Pré-électoral, plusieurs sessions de diffusion de tracts sur place nous ont permis de présenter un candidat dans chaque collège. La campagne a été menée en pleine bataille contre « la retraite à 64 ans », et dans un secteur

où le télétravail rend le contact direct avec les collègues plus rare. Malgré cela, FO obtient 15,19% des suffrages au 1^{er} tour (et devient donc représentatif) avec un élu dans le 2^{ème} collège. Le quorum étant non-atteint, un deuxième tour a été nécessaire dans le 1^{er} collège, ce qui nous a permis d'améliorer nos résultats, portant ainsi les suffrages à 18,58 % pour Force-Ouvrière. Félicitations à Clémence et Christophe, nos nouveaux élus !

Jérôme Perrocheau
Secrétaire du syndicat FO Com Poste
de Loire-Atlantique

■ Métaux Basse-Loire

FO obtient 27,33 % chez Arcelor Mittal

Les élections professionnelles se sont déroulées chez Arcelor Mittal à Basse-Indre. Avec un taux de participation de 94 %, contre 89,46 % en 2019, FO a obtenu 27,33 % des suffrages valablement exprimés dans les 3 collèges électoraux. Elle demeure ainsi un interlocuteur incontournable à Basse-Indre. FO obtient 3 sièges au CSE Titulaires dans le 2^{ème} collège.

Concernant les sièges suppléants, FO obtient 4 sièges dont 3 sièges dans le 2^{ème} collège et 1 dans le 3^{ème} collège. Les élus FO Titulaires au CSE sont : Guillaume Pires, Laurent Boutin et Yann Ravart. Les élus FO Titulaires au CSE sont : Fabrice Hauraix, Franck Bedague, Frédéric Ménard, Éric Olivaud.

■ Le syndicat FO du Département

a tenu son assemblée générale le 25 mai



Le 25 mai dernier, le syndicat FO des personnels du Département de Loire-Atlantique a tenu son assemblée générale sous la présidence d'Adrien Leclerc, secrétaire adjoint de l'Union départementale FO 44. Le rapport moral d'activité, présenté à plusieurs voix par Catherine Fouquet, secrétaire du syndicat, ainsi que par Violaine Livet-Hauray et Samuel Giraudet, secrétaires adjoints, a été adopté à l'unanimité. Il en a été de même pour le rapport de trésorerie, présenté par Valérie Delaunay, et pour le renouvellement des instances : bureau, conseil syndical, commission de contrôle des comptes. Dans un contexte marqué par la mobilisation sur

les retraites, l'assemblée générale a actualisé son cahier revendicatif. L'arrivée de 17 000 nouveaux habitants chaque année en Loire-Atlantique implique une hausse des besoins du public. Pourtant, le budget du Département demeure constant. Outre l'abrogation de la réforme des retraites et l'augmentation des salaires, la dotation en personnels, les conditions de travail et le maillage territorial sont au cœur des revendications de nos camarades. À l'issue de l'assemblée générale, un hommage a été rendu à nos camarades partant à la retraite: Claude Mariot, Marcel Peltier et Marie-Hélène Prévost.



L'OS - L'Ouest Syndicaliste
Bimensuel de l'UD CGT-FO 44 - 59^{ème} année
CPPAP : 0521.S.07829

Membre fondateur : Alexandre Hébert
Directeur : Michel Le Roc'h - Rédacteur en chef : Adrien Leclerc
Bourse du Travail F. Pelloutier - 2 Place de la Gare de l'Etat, 44200 Nantes
Tél. 02 28 44 19 00 - Fax. 02 40 35 49 46 - force-ouvriere44.fr
E-m@il Ouest Syndicaliste : ouestsyndicaliste@fo44.fr
E-m@il UD-FO : udf44@force-ouvriere.fr

FO

LA COMMISSION EXÉCUTIVE CONFÉDÉRALE NE TOURNE PAS LA PAGE. TOUS EN GRÈVE ET MOBILISÉS LE 6 JUIN !

La Commission exécutive confédérale, réunie ce jour, affirme que le combat contre la réforme des retraites n'est pas terminé. Même si la loi est promulguée, elle ne doit pas être appliquée et doit être abrogée.

La commission exécutive confédérale appelle tous les syndicats FO, tous ses militants, adhérents, sympathisants et l'ensemble des salariés à rejoindre massivement par la grève, la mobilisation et les manifestations, l'appel de l'intersyndicale du 6 juin pour faire entendre au gouvernement que cette loi doit être abandonnée.

La CE constate que l'augmentation du SMIC intervenue au 1^{er} mai n'est pas un coup de pouce. Cette revalorisation automatique n'est pas suffisante, son augmentation significative est indispensable pour obtenir un pouvoir d'achat décent. Plus largement, face à une inflation galopante la Commission exécutive revendique une augmentation réelle et significative de l'ensemble des salaires par la négociation collective et par la grève quand c'est nécessaire, dans le privé comme

dans le public, une hausse du point d'indice dans la Fonction publique, des pensions et des minima sociaux à minima à hauteur de l'inflation.

La commission exécutive appuie et soutient tous ses syndicats qui se mobilisent pour obtenir des hausses de salaires.

La CE revendique de réelles négociations entre interlocuteurs sociaux conformément à l'accord national sur le paritarisme signé en juin 2022, qui ne soient pas un cadrage imposé par l'exécutif et qui permettent d'améliorer les droits et garanties des salariés.

Les échanges doivent être menés avec loyauté, et avec une méthodologie permettant de vrais échanges et une prise en compte des revendications.

FO rappelle que ce principe est prévu à l'article L1 du code du travail. Le respect de l'article L1 du code du travail aurait permis d'éviter la crise sociale, démocratique et institutionnelle dans laquelle le pays est actuellement profondément plongé.

Paris le 25 mai 2023



Communiqué du 15/05/2023

de l'Union départementale CGT-FO de Loire-Atlantique

FO 44

SOUTIEN À MONSIEUR YANNICK MOREZ, MAIRE DE SAINT-BRÉVIN

Après avoir subi des menaces de mort, des actes d'intimidation allant jusqu'à l'incendie de ses voitures et d'une partie de son domicile, le Maire de Saint-Brévin, Monsieur Yannick Morez, a annoncé sa démission le mercredi 10 mai 2023, ainsi que sa décision de quitter la ville où il a pourtant été élu par une majorité de Brévinnois.

L'Union départementale FORCE OUVRIERE de Loire-Atlantique condamne sans réserve les agissements anti-démocratiques dont Monsieur le Maire, élu de la République, a été victime depuis l'annonce du transfert d'un Centre d'accueil des demandeurs d'asile (CADA) sur le territoire de la

commune.

L'Union départementale FO de Loire-Atlantique déplore l'absence de protection réelle de l'État face aux menaces et intimidations dont a été victime Monsieur Yannick Morez.

Elle lui apporte son soutien plein et entier.

« Considérant que le syndicalisme ne saurait être indifférent à la forme de l'État » (preamble de nos statuts confédéraux), l'Union départementale Force-Ouvrière de Loire-Atlantique réaffirme son attachement aux principes républicains et à la démocratie.

Nantes, le 15 mai 2023

Édito

é

L'édito par Michel Le Roc'h,
secrétaire général de l'Union départementale
C.G.T.-Force Ouvrière de Loire-Atlantique



Waterloo !

« Nous avons cent jours d'apaisement, d'unité, d'ambition et d'action au service de la France » s'est exclamé le président de la République le 17 avril dernier. Cent jours jusqu'au 14 juillet pour tourner la page de la réforme des retraites et lancer les trois chantiers qui lui tiennent à cœur dont celui d'un « nouveau pacte de la vie au travail ». Les « cent jours » font référence à la dernière période de règne de Napoléon Bonaparte à compter du 20 mars 1815. La fin de l'histoire est connue : la défaite de Waterloo le 18 juin 1815, puis l'abdication le 22. Macron donne-t-il là la date de son Waterloo ?

Le 28 mai dernier, le député Charles de Courson pronostique une fin de règne de gouvernement « s'il continuait à se comporter comme il se comporte ». Car nous sommes loin de l'apaisement. Le rejet très majoritaire est toujours là et Emmanuel Macron est plus que jamais isolé. Le discours très applaudi de la réalisatrice Justine Triet, à l'occasion du festival de Cannes, est à l'image de ce qu'éprouvent des millions de Français de toute classe sociale : « Ce soir, vous me donnez la parole et je ne peux me contenter seulement d'évoquer la joie que je ressens. Cette année, le pays a été traversé par une contestation historique, extrêmement puissante, unanime de la réforme des retraites. Cette contestation a été niée et réprimée de façon choquante et ce schéma de pouvoir dominateur de plus en plus décomplexé éclate dans plusieurs domaines. Évidemment socialement, c'est là où c'est le plus choquant, mais on peut aussi voir dans d'autres sphères de la société, et le cinéma n'y échappe pas ».

Il y a un fait : après quatre mois de mobilisation, Emmanuel Macron et son gouvernement sont laminés. Ils ne tiennent que grâce aux institutions anti-démocratiques de la V^{ème} République, taillées sur mesure pour agir contre la majorité. Nous n'avons aucune illusion sur l'issue de la proposition de loi « transpartisane » du groupe LIOT à l'Assemblée Nationale (8 juin). Une fois de plus, nous aurons la démonstration que le gouvernement et le Conseil constitutionnel s'assoient sur la démocratie.

De toutes ses forces, qui sont faibles, le gouvernement cherche à entraîner les organisations syndicales dans la mise en œuvre de ses plans (trois chantiers). À l'occasion des bilatérales à Matignon, les 16 et 17 mai derniers, non seulement les organisations syndicales ont réaffirmé l'exigence d'abrogation de la réforme des retraites, mais elles ont balayé les exigences du gouvernement. Pour notre part, nous avons remis notre cahier de revendications (8 pages), avec au centre la question des augmentations de salaire. Sur la méthode, nous avons rappelé à Elisabeth Borne notre conception de la négociation collective : nous revendiquons « de réelles négociations entre interlocuteurs

sociaux conformément à l'accord national sur le paritarisme signé en juin 2022, qui ne soient pas un cadrage imposé par l'exécutif et qui permettent d'améliorer les droits et garanties des salariés » (Commission Exécutive Confédérale du 25 mai).

Les choses sont dites et clairement exprimées : nous restons indépendants⁽¹⁾. Il n'est bien entendu pas question pour nous d'accompagner les mesures du gouvernement et de nous laisser piéger par « le nœud coulant du dialogue social ». Alors nous n'avons pas d'autres choix que de poursuivre et de nous battre. Nous pouvons nous appuyer sur la détermination et la colère qui s'expriment depuis le 19 janvier dernier. Nous devons faire du 6 juin une journée puissante de grève et de manifestations et être de tous les combats, comme le 23 mai dernier devant l'Agence Régionale de Santé.

Ce jour-là, aux côtés des syndicats de la Santé, nous avons manifesté à 400 pour exiger l'arrêt des suppressions de lits en Psychiatrie et la création des postes nécessaires. Depuis plusieurs décennies maintenant et en particulier depuis la loi Juppé de 1996, l'hôpital public est attaqué et a subi une longue saignée. Dans les Pays de la Loire, les capacités hospitalières sur la période 2015/2021 ont été réduites de 763 lits en chirurgie, 213 en soins de suite et réadaptation, 236 en psychiatrie et 150 en obstétrique, pour ne citer que ces services. De manière générale (hôpitaux et médecine de ville), il manque 6 800 infirmières et 1 700 médecins dans les Pays de la Loire selon les chiffres de la Fédération des Hôpitaux de France. Les conséquences, nous les connaissons : depuis maintenant dix ans, l'espérance de vie recule d'un mois chaque année. Nous avons perdu un an en dix ans.

Nous sommes de fait en situation de légitime défense et il faut que tout cela cesse. Pour ce faire, comptons avant toute chose sur nos propres forces et, à partir de notre combat quotidien pour les revendications, sur le développement de nos implantations syndicales. Alors les 100 jours pourraient s'achever sur un nouveau Waterloo, celui de notre succès.

⁽¹⁾ C'est d'ailleurs ce qu'a rappelé notre Confédération lors du 15^e congrès de la Confédération européenne des syndicats (CES), qui s'est tenu du 23 au 26 mai dernier en Allemagne, en étant la seule à refuser de s'aligner sur une charte qui portait atteinte à notre liberté et notre indépendance. Nous y reviendrons dans le prochain numéro.

ABONNEZ-VOUS !!!

Informations syndicales de l'Union Départementale CGT-FORCE OUVRIERE de Loire-Atlantique

ABONNEMENT ANNUEL - Tarifs 2023

- Abonnement GROUPE 1 (Instance, Bureau, Conseil) : 15 €uros
- Abonnement GROUPE 2 (Syndicat complet) : 12 €uros

Structure
Trésorier
M@il / Tél.

Reçu ☐ OUI ☐ NON

Merci de joindre la liste des nouveaux abonnés (noms/prénoms/adresses/tél.) sur fichier Excel et de l'adresser par M@il : abosyndicaliste@fo44.fr

- Abonnement individuel : 30 €uros

Nom/Prénom
Adresse

M@il / Tél.
Reçu ☐ OUI ☐ NON

Règlement à adresser à : UD CGT-Force Ouvrière - L'Ouest-Syndicaliste - 2, pl. de la Gare de l'État
44200 Nantes et à libeller à l'ordre de « L'Ouest Syndicaliste »

FO

■ Commission administrative extraordinaire

200 militants Force Ouvrière se sont réunis le 15 mai à l'Union départementale FO 44



La grande salle F de la Maison des syndicats était comble lundi matin 15 mai pour accueillir la Commission Administrative élargie de l'Union départementale FO 44.

Michel Le Roc'h, secrétaire général de l'Union départementale, a ouvert les travaux en ayant une pensée pour nos camarades Cécile Kohler et Jacques Paris, toujours détenus en Iran. Axé sur le combat revendicatif pour mettre en échec la réforme des retraites, notre camarade a invité tous les syndiqués à préparer, par la discussion la plus large dans les entreprises et les établissements, la prochaine journée de grève et de manifestations du 6 juin (voir extraits de son intervention ci-contre).

La parole a ensuite été donnée à la salle.

■ **Anne-Cécile Trégret** de Pôle Emploi (OSDD FO 44) a rappelé la totale opposition de FO à la mise en place de France Travail destiné à remplacer Pôle Emploi. Elle a rappelé les propos de Martin Hirsch, le fondateur du RSA qui qualifie les projets en cours de « régression sociale comme il n'y en a pas souvent », évoquant à propos de la situation des bénéficiaires du RSA obligés à travailler de 15 à 20 heures par semaine de « création d'un travail sans salaire ».

■ **Yann le Fol** (FO Santé 44), a pris l'exemple des 183 euros obtenus dans le cadre du Ségur pour montrer que le combat pour les revendications peut être victorieux. Il a rappelé lui aussi l'état de l'hôpital public et appelé au rassemblement du 23 mai devant l'ARS.

■ **Tony Gilbert** (CHU Nantes), a rappelé qu'il manque 30 lits aux urgences de Nantes, a déploré les décès résultant de ces manques, les malades restant des heures sur les brancards. Pour lui, le dégel du point d'indice est une revendication majeure, concluant que seule la grève permet de faire aboutir les revendications.

■ **Gaël Leturque** (CH Saint-Nazaire) a évoqué la loi Rist qui fixe des plafonds de rémunération pour les médecins hospitaliers beaucoup plus faibles que pour ceux du Privé. La question des salaires est pour lui aussi prépondérante, notamment pour la catégorie C de la fonction publique hospitalière.

■ **Patrick Bourget** (SNFOLC 44) a caractérisé le Pacte proposé aux enseignants comme un « travailler plus pour gagner un peu plus », tout en rappelant qu'il s'agit de revalorisation indemnitaire et non de hausses pérennes de traitement par hausse de la valeur du point d'indice. Patrick nous a informés que la « fameuse mixité sociale » que le Ministre entend développer, se traduit par la fermeture programmée de 200 établissements, dont le

collège de Rosa Parks à Nantes.

■ **Pierre-Louis Montaudon** (Métaux d'Ancenis) a rappelé l'activité de la section FO de Manitou, majoritaire dans l'entreprise, depuis le début du combat contre la réforme des retraites. L'intersyndicale s'est réunie avant chaque journée de grève, avec des tentatives de reconduction à partir du 7 mars.

■ **Claire Compain**, présidente de l'Union départementale des retraités FO 44, a souligné que le projet de la loi « bien vieillir » est un tel « gâchis » que même la co-rapporteuse du projet de loi a démissionné de son poste, déclarant qu'elle ne le voterait pas.

■ **Nicolas Toquec**, (FO Transports – SEMITAN), a exposé le patient travail des syndiqués FO pour gagner la confiance de leurs collègues, les petits déjeuners pris en commun, des initiatives « de terrain » qui commencent à porter leurs fruits. Il a indiqué également que la section FO mobilise pour la préparation du 6 juin.

■ **Sylvie Daguin** (FO Ville de Nantes, Nantes Métropole) a rappelé que les personnels de Nantes Métropole ont été présents dans la grève et les manifestations contre la réforme des retraites, notamment les personnels de la voirie, du nettoyage (graffitis) qui ont reconduit pendant de nombreuses semaines.

■ **Adrien Leclerc** (SPASEEN-FO) a évoqué la colère des personnels et indiqué que, du fait de la puissance des grèves et des manifestations depuis le 19 janvier, rien n'était réglé. Le rôle du syndicat est de se hisser à hauteur de cette colère, en multipliant les implantations FO déterminées à porter les revendications. Il a conclu son intervention en affirmant que l'on peut gagner, et invité les camarades à compter sur leurs propres forces, ce qui passe aujourd'hui par la préparation du 6 juin.

■ **Michel le Roc'h**, dans une brève réponse générale, a lui aussi souligné l'état d'esprit de colère qui habite les salariés et a invité au renforcement du syndicat, à multiplier les discussions, les réunions pour assurer ensemble la réussite des grèves et manifestations du 6 juin, comme une étape pour obtenir l'abrogation de la loi, et avant cela à participer au rassemblement du 23 mai devant l'ARS.

Enfin, l'assemblée a adopté un communiqué de soutien au maire de Saint-Brévin (lire page 3), poussé à la démission suite à une série d'agressions inadmissibles, cela dans un contexte où le soutien de l'État a été inexistant.



Extraits de l'intervention de Michel Le Roc'h, Secrétaire de l'Union départementale FO 44

« **D**epuis le 19 janvier, nous sommes mobilisés pour faire tomber la « contre-réforme » des retraites.

C'est une mobilisation historique avec un front uni de toutes les organisations syndicales (...). Nous avons joué un rôle très important pour construire ce front uni, tant au niveau national qu'au niveau local. Cela a donné un souffle à cette mobilisation. Et c'est nous qui avons proposé aux autres confédérations fin février, d'élever le niveau du rapport de force en appelant à la grève les 7, 8 et 9 mars, puis les 15, 16 et 17 mars.

Sur cette question, nous n'avons pas été suivis par l'intersyndicale. Il s'agissait d'essayer de sortir de la mécanique des journées isolées – on en est à 13 aujourd'hui – et de pousser à la généralisation de la grève. Cela n'a pas été suivi, mais cela ne retire rien à la puissance des grèves et des manifestations qui se sont exprimées depuis le 19 janvier pour le retrait de la « contre-réforme » des retraites. (...)

Après 4 mois de mobilisation, Macron et son gouvernement sont laminés. Vous avez vu Macron isolé, remonter les Champs Élysées le 8 mai. Le même jour à Lyon, il a été accueilli par 8 000 personnes alors que la manifestation avait été interdite (...). Malgré cette situation, Macron a promulgué sa loi... La constitution de la V^{ème} République permet à un homme isolé et installé au cœur de l'État de prendre un certain nombre de décisions contre la volonté du peuple. (...)

Il y a cette répression organisée contre ceux qui manifestent contre le gouvernement. Tous les moyens sont mis en œuvre. Nous aimerions que les mêmes moyens soient mis en œuvre pour protéger ceux qui sont victimes d'agressions. Je pense à la Libre Pensée qui a été victime d'une agression devant ses locaux. Et il y a la situation du maire de Saint-Brévin. Agression et aucune protection de la part de l'État, il le déplore lui-même. C'est la raison pour laquelle,

je vous propose d'adopter un communiqué de soutien à Monsieur Morez (voir page 3)...

Vous avez sur table la circulaire confédérale de Frédéric Souillot intitulée « Invitation à Matignon ». Bien sûr la question de participer ou non à cette rencontre se posait (...). Le bureau confédéral a décidé de s'y rendre. Voici les éléments les plus importants de cette circulaire: « FO ira donc rappeler ses revendications à la Première ministre : en premier lieu l'abandon de la réforme des retraites injuste, injustifiée et brutale », puis « FO rappellera ses exigences sur la place à donner à la négociation collective, sur la méthode à engager, pour refuser tout cadrage imposé par le gouvernement ». Les choses sont dites et clairement exprimées et nous restons indépendants. (...) Mais nous savons que ce n'est pas ce que souhaite le gouvernement. Ils veulent renouer avec ce qu'ils appellent eux le « dialogue social » avec l'objectif de poursuivre dans la direction des « contre-réformes », avec en ligne de mire une nouvelle loi travail et la poursuite du démantèlement des services publics (...). Et ils se donnent 100 jours ! Il n'est bien entendu pas question pour nous d'accompagner les mesures du gouvernement (...)

Nous n'avons pas d'autres choix que de poursuivre et de nous battre. Et nous pouvons nous appuyer sur la détermination et la colère qui s'expriment depuis le 19 janvier dernier. Nous devons faire du 6 juin une journée puissante de grève et de manifestations. Je vous invite à réunir les syndiqués et les salariés si possible avec toutes les organisations syndicales pour préparer la grève du 6 et sa poursuite si les conditions sont réunies. (...) Comptons sur nos propres forces !

Camarades, les organisations syndicales régionales de la santé (FO, CGT, CFDT et Sud) appellent à un rassemblement devant l'ARS le mardi 23 mai pour le rétablissement des places supprimées dans le secteur de la psychiatrie. J'invite tous les militants à y participer. »



■ 1^{er} mai : plus de 100 000 manifestants pour le retrait !

Un nouveau raz-de-marée a déferlé sur le département pour l'abrogation de la réforme des retraites en ce 1^{er} mai historique, journée internationale des travailleurs et des

revendications : 80 000 manifestants à Nantes, 16 000 à Saint-Nazaire, 4 000 à Ancenis et 2 000 à Châteaubriant. Nous étions donc 102 000 à manifester dans tout le

département, avec des niveaux de mobilisation parfois au plus haut depuis le 19 janvier. Et c'est le cas dans toute la France.



80 000 manifestants à Nantes

● Intervention FO



« Chers camarades, La puissance de notre mobilisation depuis le 19 janvier pour le retrait de la réforme des retraites, l'unité syndicale que nous exprimons à nouveau aujourd'hui, font de ce 1^{er} mai un moment historique. Rappelons-le une fois pour toutes : le 1^{er} mai n'est pas la Fête du travail, instaurée en son temps par Pétain, qui voulait éradiquer les organisations syndicales au nom de la « concorde sociale ». Cela est particulièrement vrai à l'heure où, face à l'inflation et aux profits records des grandes entreprises, nous opposons nos revendications salariales ; à l'heure où, face au gouvernement qui pille les budgets publics et sociaux pour alimenter une économie de guerre

dont nous ne voulons pas, nous défendons nos services publics et notre Sécurité sociale. Le 1^{er} mai, journée internationale des travailleurs et des revendications, trouve son origine dès 1886 dans le combat contre l'exploitation capitaliste, pour la journée de travail de 8 heures – comme nous refusons aujourd'hui de nous faire voler deux ans de nos vies au profit du capital et de la finance.

Chers camarades, Où qu'il aille, Emmanuel Macron est accueilli par des casseroles. Ses ministres sont hués, chahutés, conspués et – pour finir – confinés, contraints d'annuler leurs visites, comme récemment dans le département. Ils aimeraient pourtant que la mobilisation sur les retraites

soit derrière eux ! Au lieu de retirer sa loi, Macron n'hésite pas à réprimer, à gazer et à blesser, voire estropier des manifestants, comme lundi dernier à Nantes. Des rassemblements syndicaux avec tractages sont interdits. Des casseroles sont confisquées. Les attaques contre nos libertés démocratiques sont le pendant nécessaire de la politique du chaos que mène Emmanuel Macron. Nous ne l'acceptons pas et réaffirmons ici notre soutien à la Ligue des Droits de l'Homme et à la Libre Pensée, organisations démocratiques aux côtés desquelles nous avons combattu notamment les lois Sécurité globale et Séparatisme.

Chers camarades, Comment est-il possible, qu'après avoir refusé de recevoir les organisations syndicales, Emmanuel Macron prétende désormais vouloir engager un « dialogue social » pour imposer notamment une nouvelle « loi travail » ? Minoritaire et illégitime, Macron utilise les institutions de la V^{ème} République, conçues dès le départ pour permettre à une minorité d'imposer sa loi contre l'immense majorité. Pas plus que nous n'avions d'illusions sur le Conseil constitutionnel, nous ne nourrissons aucun espoir à l'encontre du référendum d'initiative partagée (RIP), qui est une véritable course d'obstacles de quinze mois sans aucune chance d'aboutir, ni aucun effet suspensif sur la loi – et qui ne porte ici que sur l'âge légal de départ à la retraite, excluant de fait la

durée de cotisation et le maintien des régimes spéciaux. Alors que faire ? Les millions de travailleurs, de jeunes et de retraités que nous sommes, l'unité syndicale que nous réaffirmons aujourd'hui sont notre force. Réunissons-nous partout, sur nos lieux de travail, pour discuter de la poursuite de la mobilisation, en particulier de la grève. Car seule la grève, en bloquant l'outil de production et les services, permet d'instaurer le rapport de force pour gagner :
 ► Non au report de l'âge légal de départ à la retraite et à l'augmentation de la durée de cotisation ;
 ► Oui au maintien des régimes spéciaux ;
 ► Abrogation de la réforme des retraites ! »



L'équipe d'organisation du stand Café



4 000 à Ancenis



2 000 à Châteaubriant



16 000 à Saint-Nazaire

■ Des moyens pour la Psychiatrie

Le 23 mai dernier, près de 400 militants se sont réunis devant le siège de l'Agence régionale de Santé avant de partir en manifestation, à l'appel de FO CFDT CGT Sud, afin d'obtenir «des moyens pour

la psychiatrie », notamment le rétablissement des 236 places supprimées ces dernières années. Une minute de silence a été respectée en mémoire de la collègue infirmière de l'hôpital de Reims, qui est décédée suite

à l'agression au couteau dont elle a été victime la veille, avec une secrétaire médicale, par un patient en rupture de traitements et de soins psychiatriques depuis un an. Nos camarades du CHS Vinatier,

dans le Rhône, ont raison d'écrire dans un communiqué que « la politique de destruction de la psychiatrie publique, prônée par tous les gouvernements depuis plus de 30 ans, tue ». Les faits divers, qui atteignent jusque

dans leur chair les personnels et leurs familles, n'en sont pas – pas plus qu'ils ne sont le produit du sort ou de la méchanceté humaine : ils sont la conséquence de choix politiques faits dans les salons feutrés des ministères.

Dans la région Pays de la Loire, le nombre de lits en soins psychiatriques ou pédopsychiatriques supprimés ou risquant de l'être ne cessent de s'allonger : 20 lits + 2 chambres d'isolement à Challans, 27 lits au CH de Saint-Nazaire, 25 lits à Redon ; 8 lits à Saint-Jacques, 17 lits à Blain, 18 lits à Cholet, 85 lits à Allennes, 29 lits à Caen, 37 lits à Bouchemaie, 17 lits à Epsylan...

Le succès de l'initiative du 23 mai, lors de laquelle les militants FO représentaient la grande majorité, fera date pour obtenir satisfaction sur nos revendications. D'une certaine manière, les personnels hospitaliers de la stérilisation centrale du CHU de Nantes montrent la voie : par la grève déterminée, ils ont arraché le recrutement de 6 postes à temps plein. C'est aussi une question de survie.



Prise de parole de Benjamin Delrue - secrétaire du groupement régional Pays de Loire FO Santé

● Communiqué intersyndical Pays de Loire du 8 mai 2023



PSYCHIATRIE : RASSEMBLEMENT REGIONAL A L'ARS À NANTES

MARDI 23 MAI 2023 à 11H

Depuis des années la psychiatrie est sous dotée dans la région des Pays de la Loire et cela ne cesse de se dégrader.

Dans les cinq départements, les lits ferment les uns après les autres par manque de personnel médical ou paramédical.

Pas un département, pas un établissement n'est épargné.

Confrontée à une explosion de la demande, suite notamment à la période « covid », l'offre de soins ne cesse de se détériorer. De nombreux dispositifs ambulatoires et surspécialisés sacrifient peu à peu les secteurs de psychiatrie générale à des fins comptables.

Face à une crise sans précédent qui impacte de manière globale les conditions de travail, les personnels quittent l'hôpital.

La réduction drastique du capacitair en psychiatrie a une incidence directe sur la population qui subit de plein fouet la diminution de l'offre de soins : des patients n'ont pas accès aux soins, d'autres sont dans des structures non adaptées à leur

pathologie.

Les pouvoirs publics portent l'entière responsabilité de cette situation et n'annoncent aucun plan ambitieux afin de juguler la situation. Les récentes déclarations de la 1^{ère} Ministre comme l'ouverture de 2 000 places supplémentaires en IFSI alors qu'il y a plus de 20 000 établissements de santé et médico-social en France ne répondent en rien à l'urgence de la situation !

Que restera-t-il demain de la psychiatrie publique alors que la «réforme des autorisations » va ouvrir la porte à de nouveaux acteurs dont le secteur privé ?

C'est pour toute ces raisons que nous appelons à un rassemblement à l'ARS à Nantes le 23 mai 2023 à 11h pour porter les revendications aux représentants du ministère :

- ▶ Arrêt des fermetures de lits, réouverture de tous les lits fermés
- ▶ Recrutement à la hauteur des besoins des postes médicaux et para-médicaux de chaque établissement, chaque service,
- ▶ Plan massif de formation

médicale et paramédicale correspondant aux nécessités de chaque service et établissement, des budgets permettant de satisfaire le fonctionnement de tous les établissements et services psychiatriques,

- ▶ Le revalorisation des salaires.

Depuis plusieurs mois, nos organisations syndicales mènent, dans l'unité, le combat pour le retrait de la réforme des retraites qui prévoit 2 ans de travail supplémentaires pour l'ensemble des salariés dont les hospitaliers.

Cette initiative à l'ARS s'inscrit pleinement dans la préparation d'un mouvement unitaire d'ampleur nationale dans l'ensemble du secteur de la santé et du médico-social pour la satisfaction de toutes les revendications.

Nos organisations syndicales invitent les collègues de la psychiatrie à s'inscrire dans les bus et les co-voiturages afin de participer massivement au rassemblement à l'ARS le 23 mai à 11H.



Communiqué de Presse du 22 mai 2023 CHU de Nantes : grève de l'unité de Stérilisation

Depuis le 12 avril 2023, le personnel de la stérilisation centrale est en grève avec le syndicat Force Ouvrière du CHU de Nantes sur des revendications salariales et de conditions de travail.

La Direction a répondu positivement sur certains points avec l'augmentation légitime de la prime d'insalubrité à son taux maximum et la création de près de 6 ETP.

Cependant, cette avancée est loin d'être suffisante et ne répond pas à l'ensemble des revendications des agents :

- ▶ Création de 6 ETP (alors que les agents en demandaient bien 6, sans compter les renforts existants donc 9 au total pour faire face à la charge de travail !)
- ▶ Pas d'avancée sur les évolutions de carrière alors qu'il s'agit des personnels les moins bien rémunérés de la fonction publique hospitalière avec un traitement au niveau du SMIC parfois pendant 16 ans. Pour rappel l'augmentation de la prime d'insalubrité ne représente en moyenne que 15 euros par mois!

Les agents de la stérilisation, dont le rôle est central au CHU de Nantes, se sentent méprisés et non reconnus par l'institution. FO dénonce les pressions dont ils sont victimes avec notamment le chantage à la décentralisation de l'activité si le mouvement de grève devait perdurer, et condamne l'envoi de matériel dans d'autres établissements remettant en cause le droit de grève.

La Direction a en effet fait le choix de sous-traiter une partie de l'activité, plutôt que de répondre positivement aux revendications!!

La Direction est confrontée à une pénurie de personnel sans précédent en lien avec les politiques menées depuis plusieurs décennies, mais elle continue sur la même lignée mortifère conduisant à la fuite des hospitaliers.

Force Ouvrière sait que la question des rémunérations passera nécessairement par une augmentation du point d'indice de 26 % pour le mettre au niveau de l'inflation des dix dernières années, mais condamne la politique du CHU de Nantes qui refuse des évolutions de carrières plus favorable aux agents les moins bien rémunérés.

Aujourd'hui, la Direction accorde des grades reconnaissant la technicité en les rémunérant mieux dans certains secteurs pour conserver leur personnel et se protéger pénalement afin de maintenir la continuité des soins et elle le refuse pour d'autres estimant que ceux-ci ne sont pas préjudiciable au fonctionnement de l'hôpital.

Pour FO, le dégel du point devient une urgence, comme pour la revoyure de toutes grilles de salaire à la hauteur des formations de chaque catégorie d'hospitalier si nous voulons garder le personnel et garantir l'accès aux soins pour tous.



■ France Travail... (famille, patrie)

Dans son programme électoral à l'occasion des dernières élections présidentielles, Emmanuel Macron avançait sa volonté d'une nouvelle réforme du travail et la création de « France Travail »⁽¹⁾. Sans jamais en détailler les contours puisqu'il n'a pas voulu de débat à l'époque, il ne s'est penché que sur son souhait de voir l'ensemble des « acteurs de l'emploi » se regrouper et qu'une nouvelle « gouvernance » dans ce domaine de l'emploi voit le jour. Si la forme était on ne peut plus floue, aucun doute n'était permis, « France Travail » allait aboutir.

● LE GOUVERNEMENT DÉCIDERAIT DE TOUT

Le ministre du Travail, Olivier Dussopt, présentera d'ici l'été son projet de « loi pour le plein emploi ». On notera tout d'abord que dans le schéma initial (voir ci-contre), tous les acteurs sont présents à l'exception de l'Unédic. Même si chacun apparaît au même niveau, la réalité est qu'ils seront sous la coupe de l'État. En effet, ce ne sont plus les « partenaires » sociaux qui décident des montants et durées des allocations chômage ; ni les collectivités territoriales qui décident du montant du RSA et des modalités de son attribution. C'est donc le gouvernement qui décide de tout, ou presque. Il a ainsi tout le monde à sa botte, que l'on soit d'accord... ou pas⁽²⁾. Dans la dernière mouture présentée, l'Unédic serait finalement intégrée, potentiellement comme simple collecteur de fonds (?). Aujourd'hui, l'Unédic finance Pôle Emploi à hauteur de 80 % grâce aux

cotisations sociales. Pour autant, sa présence ne suffit pas à nous rassurer tant l'on sait que le gouvernement n'a de cesse de vouloir s'accaparer, au titre des comptes publics, la manne financière que représente notre salaire différé.

Au-delà des imprécations gouvernementales expliquant à qui veut bien l'entendre que « France Travail » a pour but de contribuer à l'objectif de plein emploi et que, à ce titre, la Première ministre Elisabeth Borne en a fait une des politiques prioritaires de son Gouvernement, son action est d'abord effectuée « sur la base d'un diagnostic partagé ».

« En s'inspirant des meilleures pratiques de coopération et d'action dans les régions, départements et territoires de France », il s'agit « d'élaborer des propositions concrètes pour préparer le déploiement opérationnel de France Travail dans le

cadre de concertations nourries avec l'ensemble des acteurs concernés ».

Le point de départ affiché est ce constat : « les entreprises, quelle que soit leur taille, leur territoire ou leur secteur d'activité, sont de plus en plus nombreuses à rencontrer des difficultés importantes pour trouver les salariés dont elles ont besoin avec plus de 3 millions d'intentions d'embauches identifiées en 2023 ».

Or, si nombre d'employeurs ne trouvent pas à recruter, c'est la plupart du temps parce que les salaires sont au plus bas (prenons l'exemple des soignants dans la fonction publique ⁽³⁾...), que les conditions d'emploi sont impraticables et que nombre de salariés n'en veulent pas pour la simple raison qu'ils déboursent davantage pour travailler que ne leur rapportera leur SMIC.

● LA SOCIÉTÉ « UBERISÉE », PUIS « ESCLAVAGISÉE »

Dans le contexte décrit ci-dessus, M. Dussopt nous révèle les motivations du projet qu'il porte. D'abord, en commission parlementaire, il indique que l'auto-entrepreneuriat sera on ne peut plus développé par « France Travail ». C'est l'Uberisation⁽⁴⁾ galopante de la société.

Sur France-Info le 22 mai, il souligne que les allocataires du RSA seront sanctionnés s'ils ne respectent pas les 15 à 20 heures d'activité par semaine qui leur seront assignées.

Il convient de s'attarder sur ce second point. « France Travail » veut comptabiliser tous ceux qui recherchent un travail. Mais toutes les statistiques s'accordent à dire que nombre de bénéficiaires du RSA ne le demandent pas⁽⁵⁾... Ainsi,

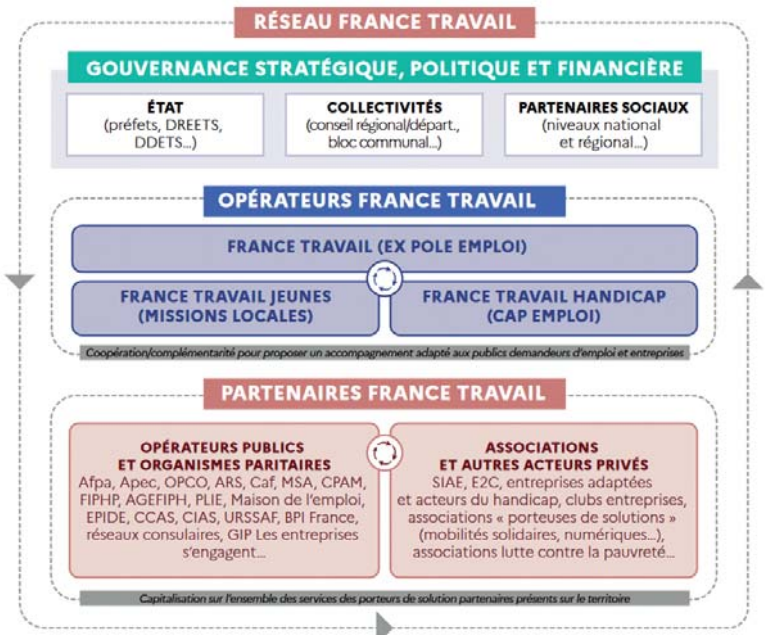
soit tous ceux-là seront exclus de toutes statistiques du chômage (Pôle Emploi, INSEE...) soit, conscients qu'ils pourraient toucher le RSA, deviendront contraints de travailler 15 à 20 heures semaine⁽⁶⁾. Et il y en aura beaucoup, puisque notamment la réforme des retraites va en plonger des milliers voire davantage dans le RSA.

En effet, parce qu'encore une fois les statistiques – que le gouvernement ne conteste même pas – nous disent qu'à 62 ans près de la moitié d'entre eux ne sont déjà plus sous contrat de travail. Et tous savent que les patrons n'embauchent plus au-delà de 55 ans, voire avant. Or, les derniers gouvernements ont déjà extrêmement réduit les droits des chômeurs, en montant comme en durée. Ce n'est

pas par hasard que FO revendique le retour à la convention d'avril 2017. Non seulement celle-ci, malgré ses défauts, garantissait un minimum de droits, mais elle avait aussi l'avantage de maintenir un caractère égalitaire entre tous les demandeurs d'emploi. Or, et ce n'est pas la moindre des dérives de ce « France Travail », que territorialisation et appréciation au cas par cas des sanctions possibles gommant définitivement leur traitement égalitaire.

Est-ce utile de préciser ici l'inquiétude, si ce n'est plus, des agents de Pôle Emploi dans l'arrivée de cette « profonde transformation » ?

Or, ce n'est pas QUE leur affaire, comme pour les retraites, c'est celle de tous les salariés.



Communiqué des Organismes sociaux Divers et Divers 44
du 22 mai 2023

O. Dussopt, ministre du travail de ce gouvernement, annonce ce 22 mai 2023 sur France-info qu'il y aura bien des sanctions pour les allocataires du RSA qui ne travailleraient pas les 15 à 20 heures par semaine après sa réforme « France Travail ». Le ministre du travail le dit, pas de radiation... mais alors suspension de l'allocation ? Sinon quoi d'autres ?

Une chose est sûre, on ne nous embrouillera pas entre « travail », « immersion » ou « stage » comme il tente de le faire ; il y a trop longtemps que de ces « stages » et « immersions », lycéens et étudiants savent qu'il s'agit bien de « travail », et ce, sans contrat de travail.

À l'inverse, le syndicat des OSDD de Loire Atlantique considère que ce sont les déclarations du président du conseil départemental de Loire Atlantique qui vont dans le bon sens : « Ni travail forcé, ni sanctions à l'encontre des allocataires du RSA » dit-il dans la foulée de l'interview d'O. DUSSOPT.

Non, le travail forcé, de triste mémoire, ne doit, ne peut pas être instauré dans une République. Notre syndicat des OSDD44 qui regroupe les agents de Pôle Emploi l'affirme depuis qu'E. Macron en a fait le leitmotiv de sa réforme « France Travail » et « Pour le plein emploi ». D'ailleurs, ce 26 mai, c'est le conseil d'administration de Pôle Emploi, qui, devant ce projet de loi, le rejette par 2 votes Contre (FO et CGT), 8 abstentions (CFDT, CFE-CGC, CFTC, ainsi que tous les patrons : Medef, CPME, U2P). Seuls les

représentants de l'Etat votent Pour (5 voix, plus les 2 des dites « personnes qualifiées »). Soit 7 contre 10.

Mais au-delà, c'est bien tous les agents de Pôle Emploi qui s'inquiètent de cette transformation de leur agence en « France Travail » (quel métier ? quel salaire ? quelle convention collective ? ...), quand en plus on leur dit qu'ils vont être chargés de sanctionner les allocataires du RSA. Notons que le RSA assure aux personnes sans ressources un niveau minimum de revenu. Or, les agents sont déjà confrontés aux désagréments, aux mécontentements des demandeurs d'emploi assujettis aux contre-réformes de l'indemnisation du même gouvernement (abaissement du SJR, réduction de la durée des droits...). Pour FO OSDD44, c'est une double provocation qui les met cruellement en danger.

Et pour couronner le tout, la Direction Générale de Pôle Emploi annonce le même 22 mai que, faute d'argent, il n'y aura pas de négociation de salaire à Pôle Emploi. Quand les produits de premières nécessités dépassent les 10 à 15 % d'inflation... est-ce à dire que pour les agents aussi, il faudra qu'ils travaillent (et quel travail !!) 15 à 20 heures gratuitement ?

Oui, les agents de Pôle emploi revendiquent, dès maintenant, des augmentations générales de salaire au moins jusqu'à l'inflation. Mais à l'instar de la réforme des retraites, « France Travail », soi-disant « pour le plein emploi », c'est NON !

● « RÉFORME » DU RSA : LES SIMILITUDES MACRON-MELONI

Difficile d'imaginer une provocation plus clairement assumée. La présidente du Conseil italien, Giorgia Meloni, a choisi la date du 1^{er} mai, journée internationale des travailleurs et des revendications, pour annoncer un « décret travail » contenant l'assouplissement du recours aux contrats précaires, des allègements fiscaux et de cotisations pour les entreprises, mais également la suppression du « revenu de citoyenneté ».

Cette « allocation universelle » de 550 euros moyenne, mise en place en 2019, a bénéficié à 1,6 million de foyers l'an dernier, en particulier dans le sud de l'Italie, la partie la plus pauvre de la péninsule. Selon Giorgia Meloni, héritière de Mussolini en Italie, il s'agit de « faire la différence entre ceux qui sont capables de travailler et ceux qui ne le sont pas ». Un nouvel « instrument d'accès à l'activité » exigera donc des bénéficiaires la participation à des formations

ou à des « projets utiles à la collectivité ».

Au même moment, Emmanuel Macron s'est lui-même lancé dans une « réforme » du revenu de solidarité active (RSA), souhaitant conditionner le versement de ce dernier à la réalisation de « 15 à 20 heures d'activité par semaine ».

Interviewé par France-Info, le 25 avril, Martin Hirsch, initiateur du dispositif en 2009 et guère suspect d'être un opposant au gouvernement, n'a pas caché son effroi, dénonçant l'idée selon

laquelle : « le travail serait obligatoire sans salaire, avec comme contrepartie le RSA. [...] Transformer un allocataire en une main d'œuvre sans droit est une régression sociale », nous dit-il, tout en évoquant une « idée terrifiante ».

Une chose est sûre, en Italie comme en France, le patronat se frotte les mains...

L'Os a lu

L'article 6 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 affirme que « la loi est l'expression de la volonté générale ».

Le 20 mars 2023, après des semaines de grèves et de manifestations, des millions de citoyens indignés ont vu cette volonté générale piétinée par un pouvoir politique minoritaire. Ce jour-là, un projet de loi non voté par le Parlement, rejeté par 80% des Français, par 95% des salariés, fut adopté en toute légalité, en s'appuyant sur la Constitution de la V^{ème} République. Démonstration fut ainsi faite que celle-ci viole délibérément la démocratie représentative qui proclame que le peuple souverain choisit ses députés pour exprimer sa volonté.

Dès ses débuts, le caractère antidémocratique de cette République, est dénoncé. *Le coup d'Etat permanent* est un essai politique publié chez Plon en mai 1964, dont le titre fait référence aux conditions dans lesquelles De Gaulle, répondant à l'appel des émeutiers d'Alger, s'est emparé du pouvoir. Dans ce pamphlet, son auteur, François Mitterrand, dénonce la pratique personnelle du pouvoir du Général de Gaulle, décrit lucidement la nature de la V^{ème} République dont il dit que « son vrai Premier Ministre, c'est la police... ».

Devenu lui-même président dix-sept ans plus tard, Mitterrand s'accommodera pourtant fort bien de ces institutions pendant quatorze ans, et jugera inutile de « continuer à promener une polémique qui appartient à l'histoire ». Les conditions de l'adoption de la réforme des retraites démontrent au contraire toute l'actualité des propos de ce texte. Beaucoup connaissaient déjà l'article 49.3 qui permet de faire adopter sans vote un texte par l'Assemblée nationale. Michel Rocard, ancien Premier Ministre de... Mitterrand a fait beaucoup pour la « popularisation » de cet article, il en reste le recordman absolu avec pas moins de 28 utilisations entre 1988 et 1991, bien loin devant Elisabeth Borne qui, à ce jour, ne l'a utilisé « que » 11 fois...

On connaissait sans doute moins l'article 44.3, dit du « vote bloqué », qui permet au gouvernement d'imposer au Parlement « un seul vote sur tout ou partie du texte de loi, en ne retenant que les seuls amendements proposés ou acceptés par le Gouvernement ». Cet article, utilisé le 10 mars au Sénat à la demande d'Olivier Dussopt, Ministre du Travail, aboutit au fait que les amendements hostiles au projet de loi peuvent être discutés, mais pas pris en compte !!! Cause toujours... Ironie de l'histoire, en 2010 et 2013, François Fillon et Jean-Marc Ayrault ont eux-aussi utilisé cet article pour faire adopter leur...réforme des retraites.

Autres articles utilisés par le pouvoir, l'article 47.1 dit du « vote contraint », qui limite le temps des débats à 20 jours à l'Assemblée nationale et 15 jours au Sénat et donc entrave arbitrairement l'expression de la représentation nationale. Il est donc apparu clairement, pour des millions d'opposants à la mise en place d'une réforme injuste, que leur volonté, « la volonté générale » se heurte de plein fouet à l'arsenal antidémocratique de la V^{ème} République. Dans une interview accordée le 30 janvier dernier au journal du capital financier, *L'Opinion*, Jean-Jacques Urvoas, ancien garde des Sceaux de François Hollande, analysait lui aussi lucidement la nature de la Constitution de 1958 en déclarant à son propos : « Cette capacité à fournir

Rendez-vous en terre inconnue



Nous connaissions déjà Bruno Le Maire en amant exalté, depuis la parution de son roman très «hot», *Fugue américaine*... Eh bien, dans l'émission *Quelle Époque!* sur France 2, le 20 mai dernier, on le découvre en papa angoissé par le montant de la douloureuse, au moment de passer à la caisse du Lidl ! Répondant à Léa Salamé qui l'interpellait sur l'explosion des prix, dont ceux de l'alimentation – en hausse de 15,8 % sur 12 mois d'après *l'Insee* –, le ministre de l'Économie n'a pas hésité à évoquer son cas personnel, endossant les habits de monsieur-tout-le-monde :

« J'essaie d'être juste, de faire attention à ce que les prix baissent pour le consommateur. Parce que j'ai moi-même une famille nombreuse, j'ai

quatre enfants à nourrir », a rétorqué, l'air grave, le locataire de Bercy. Avant d'assurer « payer beaucoup de prix de paquets de pâtes ». « Je sais parfaitement que les prix sont devenus insupportables pour les Français », assure le ministre, qui croit tout de même bon de préciser qu'il perçoit un salaire de 10 000 euros par mois (7 450 euros nets)... dans un pays où le revenu médian ne dépasse pas les 1850 euros !

On se demande bien qui Bruno Le Maire espère attendre avec ces larmes de crocodile, lui qui est connu notamment pour ses suppliques au patronat, l'implorant d'augmenter les salaires...

Contrastant avec ces propos lénifiants, rappelons que, dans le même temps, Emmanuel Macron,

Crime de lèse-Macron



«Macron, on t'emmerde! ». La pancarte était passée inaperçue pendant plus d'un an, à Saint-Agnan-de-Cernières, un village de l'Eure. Jusqu'à ce que, le 30 avril dernier, Claude Dufresnoy et son épouse, Danièle, voit débarquer la gendarmerie... Le jour de leurs 55 ans de mariage ! « Je sais qu'on a été dénoncés. Je ne dirais pas qui c'est, je ne sais pas qui c'est, mais une personne est venue voir chez nous et deux jours après, j'ai vu les gendarmes là, devant le panneau », témoigne le retraité de 77 ans, par ailleurs, ex-conseiller municipal de sa commune, interviewé par France 3. Devant le domicile du couple, à l'origine, deux banderoles avaient été suspendues : l'une intitulée « Non aux éoliennes », l'autre, « Macron, on

t'emmerde ! ». Comme l'explique Claude Dufresnoy, cette dernière n'avait pas été affichée pour rien : « On a voté pour lui au début parce qu'on s'est dit qu'il fallait lui laisser sa chance et tout, mais on ne savait pas qu'il allait nous emmerder comme ça », se justifie-t-il sur BFMTV. Son épouse, quant à elle, précise : « Lui, il avait dit qu'il emmerdait les gens », en référence à la sortie d'Emmanuel Macron, qui, en janvier 2022, déclarait vouloir «emmerder les non-vaccinés » contre le covid. Contraint de décrocher sa banderole, le retraité n'est toutefois plus menacé par le «délit d'offense au chef de l'État», supprimé du droit pénal français en 2013, suite à une condamnation de la Cour européenne des droits de

devant un parterre d'oligarques au sommet « Choose France » à Versailles, s'est justement vanté d'avoir abaissé le coût du travail, comme jamais en France !

Pour autant, si l'on en croit le ministre de l'Économie, il y aurait une réalité qui s'imposerait à nous :

« Je préfère ne pas mentir aux gens et leur dire : pourquoi est-ce que l'on a une explosion des prix ? Mais c'est parce qu'il y a eu la guerre en Ukraine ! Qu'il y a moins de blé sur les marchés, que le prix a flambé », nous explique-t-il, tout en se gardant bien d'évoquer les formidables profits de l'industrie agroalimentaire et de rappeler que l'inflation a démarré bien avant la guerre en Ukraine..

Mais il est vrai que Bruno Le Maire ne sait pas ce qu'est un « super-profit », pour reprendre ses termes prononcés lors de la dernière université du Medef...

Pendant ce temps, dans le monde réel, les conséquences de la politique du gouvernement se font bel et bien sentir. Le 17 mai dernier, une étude du Credoc (Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie) révèle qu'un Français sur six ne mange plus à sa faim depuis le début de l'inflation. Selon un sondage Ifop du 8 avril, chez les plus précaires, c'est 42 % qui se privent d'un repas par jour...

Est-il nécessaire de commenter ? ■

L'Os a lu

des propositions juridiques à un pouvoir déterminé politiquement mais fragile numériquement au Parlement est d'ailleurs un des fondements de la solidité du régime. Il ne faut pas s'en étonner, la V^{ème} République a été conçue pour que l'exécutif ne perde jamais la main...».

Certains pourront objecter que le Conseil constitutionnel pose des limites au pouvoir politique en permettant la vérification de la constitutionnalité des lois. Il faut cependant une bonne dose de naïveté pour croire à l'impartialité d'un Conseil dont l'indépendance des membres est garantie par un salaire de 17.000 euros par mois. Il y a longtemps, Pierre Marcilhacy, ancien candidat à la présidentielle de 1965, en disait ceci dans *le Figaro* du 22 février 1960 : « Il me semble que son rôle est de faire souffrir le droit pour servir le pouvoir ». L'ouverture des archives du Conseil constitutionnel a permis de révéler un scandale d'État qui confirme de manière éclatante cette appréciation ⁽¹⁾. L'élection présidentielle de 1995 fut la première où les comptes des candidats furent soumis au contrôle du Conseil constitutionnel, composé de neuf «sages » et présidé alors par Roland Dumas. Il apparut très rapidement que le plafond des dépenses de campagne de Jacques Chirac avait été pulvérisé et que le rejet de ces comptes s'imposait, alors que Chirac venait d'être élu. À la demande de Roland Dumas⁽²⁾ commence alors un gigantesque tripatouillage des chiffres : des lignes de comptes sont modifiées ou supprimées, des paragraphes entiers rayés, d'autres corrigés à la main, les dépenses d'impression d'affiches et de tracts divisées par deux ! Le compte est ainsi rapporté sous la barre des 120 millions de francs autorisé, ce qui amène l'un des « sages » à s'écrier : « il est sauvé ! ».

C'est ce même Conseil qui a «validé» la loi et rejeté par deux fois la demande de RIP, disposition par ailleurs sans issue dont un professeur de droit dans le JDD du 30 avril disait : «Le RIP a été pensé, créé, élaboré pour ne jamais être utilisé». On pourrait, en le paraphrasant, affirmer que tout dans la V^{ème} République a été pensé, créé, élaboré pour faire obstacle à la volonté populaire.

La loi a donc été promulguée, en toute légalité, mais de manière parfaitement illégitime puisque contraire à la volonté générale. Depuis, la population a pu faire connaissance avec un autre article de la Constitution, l'article 40 qui menace de frapper d'irrecevabilité une proposition de loi du groupe LIOT visant à abroger le recul de l'âge de départ à 64 ans. Comme l'ont déclaré les intervenants dans la CA élargie du 15 mai, ce qui reste par contre parfaitement légitime est la volonté des travailleurs et de la population de continuer le combat, convaincus que seule la grève permettant le blocage de l'économie permettra l'abrogation de cette réforme inique. ■

⁽¹⁾ Tous les faits rapportés ci-dessous sont vérifiables dans les archives du Conseil constitutionnel, et rapportés dans le magazine de France 2 « Affaires sensibles » du 20 septembre 2021.

⁽²⁾ François Mitterrand disait : « J'ai deux avocats, Badinter pour le droit et Dumas pour le tordu ».